

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 102 Subvention à l'Association Les Amis de la Commune de Paris 1871 (13e).
(5e).

Madame Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure,

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L 2313-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Amis de la Commune de Paris 1871 ;

Sur le rapport présenté par Mme VIEU-CHARIER au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de la Commune de Paris – 1871 dont le siège social est situé 46 rue des Cinq Diamants (13e), qui a pour objet d'honorer la mémoire des héros de la Commune de Paris, de contribuer à la connaissance de leur vie, de leur activité et de leur idéal. (D05435 / 2012_01097 / 27201)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 323, VF40001, Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la mémoire.